

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENGER - Mme AKPINAR-ISTIKUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Adhésion de la Ville de Dijon au réseau des hôtels-Dieu et apothicaireries

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est amenée à adhérer au réseau des hôtels-Dieu et apothicaireries, association regroupant une quarantaine de sites majeurs du patrimoine hospitalier français et européen. La plupart d'entre eux se distinguent par une apothicairerie conservée sur site.

Le projet dijonnais de Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, incluant le remontage et la présentation de l'apothicairerie de l'ancien hôpital général et la création d'un parcours patrimonial à l'échelle du site dans son ensemble, trouve un écho particulier à cette demande.

Les enjeux de l'intégration à ce réseau sont multiples :

- visibilité complémentaire grâce à l'intégration au site Internet dédié et à une publication en cours de préparation, dont la sortie est prévue en septembre 2020 ;
- lieu d'échange et de partage autour des questions de conservation et de valorisation du patrimoine hospitalier dans toutes ses composantes ;

■ positionnement de Dijon et de son ancien hôpital général réhabilité parmi les sites majeurs du patrimoine hospitalier.

Cette adhésion, d'un montant annuel de 100 € TTC, est majorée à 500 € TTC la première année, incluant les frais de création de la page web dédiée à Dijon sur le site Internet du réseau des hôtels-Dieu et apothicaireries.

Au vu de ces éléments, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2020 et pour les années suivantes au réseau des hôtels-Dieu et apothicaireries ;

2 – décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 500 € pour l'année 2020, puis 100€ les années suivantes ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ